DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
ALSACE

NATURA 2000

Natura 2000 sites Rhin Ried Bruch de l'Andlau
Compte rendu de la réunion du groupe de concertation NATURA 2000
du 17 janvier 2005
Secteur 6 Village-Neuf-Biesheim

La réunion est présidée par M. Jean-Claude FONTA, Sous-Préfet de Mulhouse.

Personnes présentes :

Mmes et MM. :
BEIGNON Fabrice, EDF GEH Rhin
BENINGER François, Maire de Blodelsheim
BLATZ Louis, Adjoint au Maire de Village-Neuf
BLEUX Muriel, Ports Mulhouse Rhin et CCI Mulhouse
CHRISTNACHER David, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles du Haut-Rhin
DELCROIX Jean-Marie, Délégué CODEVER Alsace
DUBIE Nathalie, Centre de l'écologie Tri national TRUZ
DURAND Annie, Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
EL BETTAH Mehdi, Saumon Rhin
FASSNACHT Paul, Fédération du Club vosgien
FOECHTERLE Alain, Maire de Fessenheim
GISSINGER Dominique, Commune de Rosenau
GRANDET Gaëlle, Conservatoire des Sites Alsaciens
HECHINGER Patrick, Communauté de communes des Trois Frontières
HEINRICH Etienne, DST Saint-Louis
JACQUET Marina, Agent de développement au SIVOM Hardt Nord
KELLER Sigrid, Centre de l'écologie Tri national TRUZ
KETTERLIN Roland, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
KIEFFER André, Etablissement du génie de Strasbourg, représentant le gouverneur militaire de METZ
KIELWASSER Gérard, Maire de Kembs
KNIBIELY Philippe, Petite Camargue Alsacienne
KREBS Thomas, Brigade Verte – OP Moustiques
KUSTER Chantal, Sous –préfecture du Guebwiller
LAEMLIN Martine, Maire de Chalampé
LAMBERT Patrick, DDAF 68
LE GAC Armand, Maire de Petit Landau
LEMMEL Roland, Aéroport de Bâle Mulhouse
LEPAGE Guillaume, Ville de Saint-Louis
MAURICE Yves, SNS/VNF
MILLION-HUNCKLER Catherine, Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin
MUTH J, ONF Mulhouse
NECTOUX Luc, Union des Industries Chimiques
NUSSBAUMER Daniel, représentant M.DURRENBACH JC, ligue d'Alsace de cyclotourisme
ONIMUS André, Président de la Communauté de communes Essor du Rhin et Maire de la commune de Rumersheim-le-Haut.
PLAHTON Danielle, représentant, M. MUTH, Association sportive du Golf du Rhin
PLUSKOTA Jean, Alsace Nature
PROBST Alexandre, syndicat mixte du SCOT Huningue/Sierentz (Pays)
RIVIERE Michel, DRIRE ALSACE
ROMONT Damien, représentant M. KUHN, Président de la Communauté de commune Porte de France Rhin Sud

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
ALSACE

NATURA 2000

Natura 2000 sites Rhin Ried Bruch de l'Andlau
Compte rendu de la réunion du groupe de concertation NATURA 2000
du 17 janvier 2005
Secteur 6 Village-Neuf-Biesheim

La réunion est présidée par M. Jean-Claude FONTA, Sous-Préfet de Mulhouse.

Personnes présentes :

Mmes et MM. :
BEIGNON Fabrice, EDF GEH Rhin
BENINGER François, Maire de Blodelsheim
BLATZ Louis, Adjoint au Maire de Village-Neuf
BLEUX Muriel, Ports Mulhouse Rhin et CCI Mulhouse
CHRISTNACHER David, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles du Haut-Rhin
DELCROIX Jean-Marie, Délégué CODEVER Alsace
DUBIE Nathalie, Centre de l'écologie Tri national TRUZ
DURAND Annie, Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
EL BETTAH Mehdi, Saumon Rhin
FASSNACHT Paul, Fédération du Club vosgien
FOECHTERLE Alain, Maire de Fessenheim
GISSINGER Dominique, Commune de Rosenau
GRANDET Gaëlle, Conservatoire des Sites Alsaciens
HECHINGER Patrick, Communauté de communes des Trois Frontières
HEINRICH Etienne, DST Saint-Louis
JACQUET Marina, Agent de développement au SIVOM Hardt Nord
KELLER Sigrid, Centre de l'écologie Tri national TRUZ
KETTERLIN Roland, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
KIEFFER André, Etablissement du génie de Strasbourg, représentant le gouverneur militaire de METZ
KIELWASSER Gérard, Maire de Kembs
KNIBIELY Philippe, Petite Camargue Alsacienne
KREBS Thomas, Brigade Verte – OP Moustiques
KUSTER Chantal, Sous –préfecture du Guebwiller
LAEMLIN Martine, Maire de Chalampé
LAMBERT Patrick, DDAF 68
LE GAC Armand, Maire de Petit Landau
LEMMEL Roland, Aéroport de Bâle Mulhouse
LEPAGE Guillaume, Ville de Saint-Louis
MAURICE Yves, SNS/VNF
MILLION-HUNCKLER Catherine, Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin
MUTH J, ONF Mulhouse
NECTOUX Luc, Union des Industries Chimiques
NUSSBAUMER Daniel, représentant M.DURRENBACH JC, ligue d'Alsace de cyclotourisme
ONIMUS André, Président de la Communauté de communes Essor du Rhin et Maire de la commune de Rumersheim-le-Haut.
PLAHTON Danielle, représentant, M. MUTH, Association sportive du Golf du Rhin
PLUSKOTA Jean, Alsace Nature
PROBST Alexandre, syndicat mixte du SCOT Huningue/Sierentz (Pays)
RIVIERE Michel, DRIRE ALSACE
ROMONT Damien, représentant M. KUHN, Président de la Communauté de commune Porte de France Rhin Sud

SCHIFFLI Odile, Amis de la Petite Camargue Alsacienne
SCHILLING J, Mairie de Hombourg
SCHURRER Jeannot, Adjoint au Maire de Bartenheim
SCHWEBEL Laurent, Service environnement et agriculture, Conseil général du Haut-Rhin
TISCHMACHER François, représentant M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles du Haut-Rhin et M. le Président A. Prod. Céréales du Haut-Rhin.
UEBERSCHLAG Jean, Député-maire de Saint-Louis
VAXELAIRE Hubert, Communauté de communes des Trois Frontières.
VESELY Francis, Adjoint au Maire de Geiswasser
ZURBACH Bernard, Fédération de pêche du Haut-Rhin
MERCKLING Léa, Petite Camargue Alsacienne, Opératrice DOCOB
BENAVENT Audrey, Conservatoire des Sites Alsaciens, Opératrice DOCOB
CLAUDEL Marie-Hélène, Direction Régionale de l'Environnement Alsace
GOBILLON Yves, Chef de service Direction Régionale de l'Environnement Alsace
FONTA Jean-Claude, Sous-préfet de Mulhouse

Excusés
MM. :

BUTTNER Charles, Président du Conseil Général, représenté par Monsieur SCHWEBEL
Le représentant de la DDE
STAEDELIN André, Président du Syndicat intercommunal des cours d'eau de la Région des Trois Frontières

M. UEBERSCHLAG, Député-Maire de Saint-Louis, ouvre la séance à 9h30 par un mot de bienvenue à l'attention des participants.

M. FONTA, Sous-Préfet de Mulhouse, remercie à son tour l'ensemble des membres du groupe de concertation de s'être déplacé à la réunion et notamment les représentants des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants des biens ruraux, des gestionnaires, des concessionnaires d'ouvrages publics, des organismes consulaires, des organismes agricoles, sylvicoles, de pêche, de chasse, de sport et de tourisme ainsi que des associations de protection de la nature.

Une note sur le diagnostic écologique ainsi qu'un lexique sont distribués en début de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2004

M. DELCROIX, Délégué CODEVER Alsace, signale qu'il n'avait pas été destinataire de ce compte-rendu.

2) Rappel de la démarche Natura 2000 et du document d'objectifs (DOCOB)

Le sous Préfet rappelle que Natura 2000 est une démarche de territoire, de développement durable, visant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
La France a une responsabilité vis-à-vis de l'Union Européenne pour la conservation de cette richesse écologique. La France a fait le choix d'une démarche contractuelle avec le DOCOB : document d'objectifs, document élaboré en concertation avec les acteurs du terrain. Ce DOCOB est un outil de connaissance important avec un diagnostic complet.
La séance du jour vise à présenter le diagnostic écologique.

Il rappelle que le calendrier est très serré, l'élaboration du DOCOB sur la bande rhénane étant lié au programme LIFE Nature RHIN VIVANT. Il est prévu une validation des DOCOB sectoriels courant 2006.

3) Présentation des premiers éléments du diagnostic écologique

Sur la base du diaporama PowerPoint présenté lors de la réunion et joint au présent compte-rendu, Mme CLAUDEL, Chargée de Mission DIREN, effectue un bref rappel sur les sites Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch ainsi que sur les grandes échéances de l'élaboration du DOCOB. Elle précise que les échéances de validation du DOCOB sont conditionnées par les échéances du programme européen LIFE nature Rhin vivant dans lequel s'intègre l'élaboration des DOCOB jusqu'en 2006.
Mme CLAUDEL indique que les périmètres des ZSC ont été transmis par le ministère à la Communauté Européenne en décembre 2004.

- Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin, JO de la communauté européenne 28.12.2004, L382/1,
- Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin, JO de la communauté européenne 28.12.2004, L382/1,

Le Ministère a désigné officiellement les ZPS par arrêté ministériel.

- Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg, JO n°12 du 15 janvier 2005 page 672 texte n°31
- Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf, JO n°12 du 15 janvier 2005 page 673 texte n°32
- Vallée du Rhin à Marckolsheim, JO du 18 fevrier 2005 page 118 , texte n° 39

Deux cartes format A0 sont affichées en salle afin de présenter les premiers éléments cartographiques des habitats d'intérêt communautaire forestiers, ouverts et aquatiques.

Melle BENAVENT, co-opératrice pour l'élaboration du DOCOB poursuit par la présentation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et de l'état de conservation de ces habitats sur le secteur 6.

M. UEBERSCHLAG s'étonne que le Robinier faux acacia soit considéré comme une espèce non indigène et que sa présence constitue un critère de dégradation de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire. Il précise que cette espèce est présente depuis des centaines d'années et peut être considérée aujourd'hui comme « naturelle » en Alsace. Il souhaite savoir s'il est possible de dater l'introduction du Robinier faux acacia et quels sont les critères permettant d'établir qu'une espèce n'est pas caractéristique d'un habitat naturel.

> Melle BENAVENT lui répond qu'elle ne peut lui dire exactement la date à laquelle celui-ci a été introduit. Le Robinier faux acacia, de part ses caractéristiques écologiques, provoque la fermeture des milieux et l'appauvrissement de la diversité biologique en se développant au détriment des espèces indigènes présentes. Cette espèce indique d'un état de conservation défavorable

(NB : le Robinier est originaire des Etats-Unis. Il fut introduit en 1601 à Paris (Becker et al., 1982)).

Melle BENAVENT présente ensuite la cartographie des habitats aquatiques d'intérêt communautaire et de leur état de conservation. Elle indique que seule la partie sud du secteur 6 a fait l'objet de points de relevés et que l'unique cartographie d'habitat aquatique concerne une partie de l'Augraben (noté en bon état de conservation sur la carte).

> M. KNIBIELY, Directeur de l'association gestionnaire de la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne, signale que c'est un non sens de dire que l'Augraben est en bon état de conservation aujourd'hui. En effet, il précise qu'au contraire, l'Augraben est actuellement en mauvais état de conservation. Le diagnostic sur les milieux aquatiques lui semble insatisfaisant et il ajoute qu'un travail de terrain complémentaire doit être réalisé en concertation avec les opérateurs. En effet, il lui semble qu'un certain nombre de relevés ne sont plus forcément valables aujourd'hui dans la mesure où ils datent de plus de 3 ans. Par ailleurs, il indique que de nombreux habitats aquatiques d'intérêt communautaire n'ont pas été cartographiés.

Melle BENAVENT précise qu'une réunion sera prochainement organisée par la DIREN entre les opérateurs DOCOB et les opérateurs responsables de la cartographie des habitats (l'ONF, pour ce qui concerne les habitats forestiers et aquatiques et le CSA pour ce qui concerne les milieux ouverts). Cette réunion aura pour objectifs de localiser les zones nécessitant des prospections complémentaires (relevés) et de fournir une cartographie des habitats d'intérêt communautaire permettant un diagnostic écologique solide.

Melle BENAVENT achève son exposé par la présentation des habitats ouverts d'intérêt communautaire. Sur la base de l'extrait de la cartographie des habitats présentée en séance, elle explique que les zones non cartographiées (les « blancs » de la carte) correspondent soit à des zones de culture, sans enjeu en terme d'habitats naturels d'intérêt communautaire, soit à des habitats naturels non concernés par la Directive Habitats (par exemple : les roselières), soit à des zones urbanisées.

Mme MERCKLING, co-opératrice pour l'élaboration du DOCOB présente ensuite les premiers éléments de l'état des lieux des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le secteur 6.

Elle présente dans un premier temps les 13 espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats recensées sur le secteur 6. Elle indique que les données collectées jusqu'à présent proviennent de la bibliographie ainsi que des différentes études scientifiques disponibles, et précise que ces données seront complétées suite à la consultation des structures compétentes. Le résultat attendu, pour chaque espèce d'intérêt communautaire, est d'une part une caractérisation de l'état de conservation des populations sur le secteur 6, et d'autre part une cartographie de l'habitat pour les espèces pour lesquelles c'est pertinent.

Mme MERCKLING explique que les exigences écologiques pour chaque espèce sont différentes, certaines espèces étant inféodées à un type bien particulier d'habitat (exemple de l'Azuré des Paluds dans les prairies humides), d'autres moins exigeantes en terme de spécificité de milieu ou à grand territoire ou migratrices. Elle s'appuie sur l'exemple simple du Triton crêté.

Mme MERCKLING achève son exposé par la présentation du premier état des lieux des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Elle présente les 14 espèces nicheuses d'intérêt communautaire et indique que, à l'instar des espèces animales concernées par la Directive Habitats, les habitats des oiseaux nicheurs et hivernants/migrateurs devront également bénéficier d'une cartographie. Les informations complémentaires seront fournies par un groupe d'experts « avifaune » piloté par la Ligue de Protection des Oiseaux en concertation avec la DIREN et les opératrices.

La première version de travail du DOCOB est ensuite distribuée. Elle regroupe l'ensemble des éléments relatifs à la ZSC et à la ZPS. Il est précisé que le résultat attendu pour l'Europe est un document pour la ZSC et un document d'objectifs pour la ZPS mais que dans un souci de lisibilité, l'ensemble des informations est synthétisé dans un seul document « DOCOB sectoriel ZSC / ZPS » .

M. FONTA remercie la DIREN ainsi que les opératrices pour leur présentation. Il indique que les membres du groupe de concertation sectoriel sont amenés à réagir sur les documents fournis et à faire remonter leurs éventuelles remarques ou compléments aux opératrices.

A l'issue de la présentation des premiers éléments du diagnostic écologique, un certain nombre de questions et de remarques sont formulées :

M. ONIMUS, Président de la Communauté de Communes Essor du Rhin s'interroge sur les critères à l'origine du découpage en secteurs, l'obligeant à participer aux réunions des secteurs 5 et 6 pour le site Rhin-Ried-Bruch sans compter celles du site Natura 2000 Hardt Nord.

Mme CLAUDEL lui répond que ce découpage a été effectué dans le cadre du programme LIFE Rhin Vivant, programme qui a été conçu en 2000, et que celui-ci vise à délimiter des secteurs homogènes d'un point de vue écologique et présentant des problématiques distinctes ; à savoir d'une part un secteur regroupant les forêts de protection à l'Est du Grand Canal et d'autre part un secteur concernant l'ensemble de l'Ile du Rhin et du territoire de la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne.

M. TISCHMACHER, représentant M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles du Haut-Rhin et M. le Président A. Prod Céréales du Haut-Rhin, souhaite savoir, au nom de l'ensemble des agriculteurs producteurs de céréales, quel sera l'impact exact pour les agriculteurs en ce qui concerne la diminution des surfaces cultivables et la diminution des quotas de production.

M. GOBILLON, Chef de service à la DIREN Alsace, lui répond que ces aspects nécessitent des analyses fines qui ne sont pas effectuées aujourd'hui mais qui seront précisées dans les mois qui viennent. Il faudra donc attendre la présentation du diagnostic socio-économique et des enjeux.

Mme CLAUDEL ajoute que pour ce qui concerne le diagnostic agricole, un protocole d'accord entre la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin et la DIREN vient d'être signé afin que le diagnostic agricole soit réalisé par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin. D'autre part, un certain nombre de bonnes pratiques sont déjà mises en œuvre par des agriculteurs. L'un des objectifs du DOCOB vise à souligner ces bonnes pratiques et à les encourager, la démarche Natura 2000 étant une démarche conciliant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire avec les bonnes pratiques actuelles.

M. HEINRICH, représentant la Direction des services techniques de la ville de Saint-Louis, souhaite savoir s'il sera possible de disposer de la cartographie présentée.

Mme CLAUDEL répond que pour des raisons de coût il n'est pas possible de dupliquer les cartes pour l'ensemble des membres du groupe de concertation, mais qu'il est possible de les consulter en prenant contact avec les opératrices. En outre, ces cartes seront téléchargeables en format images à partir de mi-mars sur le site Internet de la DIREN Alsace : www.alsace.ecologie.gouv.fr.

M. TISCHMACHER demande qui sera le garant des équilibres naturels et quels seront les moyens de régulations dans le cas où certaines espèces protégées viendraient à proliférer au détriment des autres espèces.

Mme CLAUDEL répond qu'il est difficile de discuter sans exemple concret.

M. FONTA ajoute que des propositions de mesures doivent être faites au cas par cas au niveau local et faire l'objet, le cas échéant, d'actions bien définies dans un cahier des charges précis.

Mme SCHIFFLI, Présidente des Amis de la Petite Camargue Alsacienne, signale qu'il sera indispensable de réaliser un suivi des espèces suite à la validation du DOCOB.

Mme CLAUDEL indique que l'élaboration du premier DOCOB s'étale jusqu'en 2006. Puis celui-ci sera mis en œuvre et fera l'objet d'une évaluation au bout de 6 ans grâce aux indicateurs de suivi définis au préalable.

Un représentant du monde de la pêche cite l'exemple d'une espèce protégée qui prolifère et cause des dégâts : le Cormoran.

M. KNIBIELY précise que les cormorans font l'objet de mesures de régulation par tir menées par le CSP et les gardes de pisciculture. Les cormorans hivernants sont passés, dans le sous secteur 6, de 1300 individus en 1988 à environ 400 individus aujourd'hui. Il ajoute qu'une différence est constatée actuellement dans la durée de

présence qui tend à s'allonger. Enfin, il précise que la Directive Oiseaux vise à réduire l'érosion de la biodiversité et concerne des espèces qui sont en voie de régression.

M. FONTA précise que l'élaboration des cahiers des charges et les différents indicateurs de suivi et d'évaluation constituent deux garde-fous qui permettront, le cas échéant, de mettre en place des dispositifs correctifs.

M. GOBILLON ajoute que l'objectif est bien de concilier les équilibres naturels et les activités humaines et que d'après les comptages on assiste à une stabilisation de l'espèce dans l'attente que celle-ci trouve son point d'équilibre. Il souligne également le fait que pour beaucoup de personnes, voir ces espèces revenir de manière naturelle est singulier.

M. PLUSKOTA, représentant d'Alsace Nature, demande quelles seront les liaisons transversales, les corridors entre le site Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch et le Jura Alsacien ou les Vosges. Il précise que ces aspects son déjà pris en compte dans les GERPLAN.

M. GOBILLON indique que les corridors écologiques existent en Alsace et que les principaux sont le Rhin et l'Ill qui permettent les transferts des espèces le long des forêts riveraines des cours d'eau bien que ces dernières aient par endroit disparu. Il ajoute que les collectivités travaillent actuellement à prendre en compte ces aspects de connexions entre les milieux naturels et qu'un certain nombre d'actions ont été entreprises comme les GERPLAN ou la Trame Verte ou encore ce qui est réalisé sur l'Ill domaniale. Il précise également qu'il s'agit d'un travail sur le long terme.

4) Présentation des groupes de travail thématiques

Mme CLAUDEL présente, sur la base du document de travail fourni en séance, les différentes thématiques des groupes de travail qui pourront être mis en place dans le cadre de l'élaboration du DOCOB afin que les acteurs et les opérateurs définissent ensemble les enjeux et objectifs pour le secteur 6.

M. FONTA explique que ce travail est très important car il vise à définir les espaces où il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures de conservation et à trouver un juste milieu permettant de concilier à la fois les activités humaines et la conservation des habitats et des espèces.

M. GOBILLON précise que les délais sont très courts et que les premiers résultats sont attendus pour juin 2005. Il est par conséquent nécessaire que les personnes ou structures intéressées répondent rapidement.

Mme CLAUDEL indique que ces groupes de travail sont nécessaires à l'élaboration du DOCOB d'un point de vue transversal pour avoir une cohérence au niveau de l'ensemble de la bande rhénane, cela permettra d'avoir une logique d'actions à partir des remontées locales et des discussions menées localement par les opératrices. .

M. FONTA suggère que les différents acteurs aient la possibilité de pouvoir bénéficier de l'état d'avancement.

Mme CLAUDEL précise que ces réunions feront l'objet de comptes-rendus qui seront diffusés aux différents membres.

M. TISCHMACHER demande combien de groupes de travail seront mis en place.

Mme CLAUDEL répond que localement les opératrices peuvent organiser toutes réunions techniques jugées utiles selon les besoins et les problématiques locales et

bien évidemment sont disposées à rencontrer directement toute personne qui leur en fera la demande.

M. GOBILLON ajoute que, dans un premier temps, il est fondamental que les différents acteurs fassent remonter aux opératrices leurs attentes, leurs demandes et leurs inquiétudes. Par la suite, si des problématiques communes sont identifiées pour plusieurs membres du groupe sectoriel, alors des groupes thématiques pourront être mis en place.

Mme DURAND, représentant la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, s'inquiète de la multiplication des réunions Natura 2000 qui ne permettra pas de pouvoir suivre régulièrement chaque dossier.

M. FONTA indique que les groupes de travail sont faits sur mesure à la demande des différents membres du groupe de concertation sectoriel, et selon les informations remontées auprès des opératrices.

M. TISCHMACHER précise qu'il n'est pas possible de travailler à définir des objectifs sans avoir en amont lister les points à aborder dans le cadre de ces groupes de travail.

Mme CLAUDEL répond qu'il est nécessaire d'attendre l'ensemble des résultats des différents diagnostics et notamment en ce qui concerne le diagnostic agricole car le diagnostic écologique seul n'est pas suffisant pour définir les points qui seront abordés dans le cadre des groupes thématiques.

M. GOBILLON ajoute que pour une meilleure cohérence il sera probablement nécessaire de travailler à l'échelle du Haut-Rhin pour le site Rhin-Ried-Bruch sur les secteurs 5, 6 et 7.

M. FONTA précise que c'est la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin qui sera chargée d'effectuer le diagnostic agricole et que si les résultats sont suffisants, alors il n'y aura pas forcément besoin de mettre en place un groupe de travail.

M. PLUSKOTA indique qu'il a été destinataire de la copie d'un courrier envoyé par le Ministère à la DIREN indiquant que les surfaces sont insuffisantes en France.

Mme CLAUDEL indique qu'en Alsace, seuls deux habitats et trois espèces d'intérêt communautaire sont concernés par des projets d'extension de site et qu'il semble que le site Rhin-Ried-Bruch n'est pas concerné dans le département du Haut Rhin par ces projets d'extensions de sites.

M. HEINRICH demande vers qui faire remonter les informations et les attentes.

Mme CLAUDEL indique que l'ensemble des informations doit être transmis aux opératrices.

L'assistance n'ayant plus de questions à poser, M. FONTA lève la séance à 11 heures 30 et conclut en remerciant l'assemblée.

Il invite les participants, au nom de M. le Député-Maire de Saint-Louis, au pot offert par la commune de Saint-Louis.

Le Sous Préfet de Mulhouse

Jean-Claude FONTA